

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept
Le dix-huit décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

N° 205/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

Objet de la délibération :

Contrat de coopération culturelle

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 5
 - Excusés : 5
 - Non excusés : 13
- Votants : 81

Résultat du vote

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-205-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2018

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration** M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Suppléé(e)s** Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,
Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric
- Excusé(e)**
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du P@C C@P 25, le Département souhaite territorialiser sa politique culturelle au travers des contrats de Coopération Culturelle de Territoire avec la Communauté de Communes Loue Lison.

Le contrat a été initié sur le territoire de la CCALL pour la période de Septembre 2016 à Septembre 2017. Par avenant n° 1, la CCLL et le Département souhaitent poursuivre les actions engagées sur 2016-2017 et les étendre sur le territoire.

Le schéma de développement est défini ainsi :

- Attractivité et développement du territoire
- Inclusion sociale
- Réussite éducative

Le budget de l'action est de 49 500€ pour la CCLL dont 12 000€ financé par le Département.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- ⇒ Valide l'avenant n° 1 au contrat de coopération culturelle avec le Département,
- ⇒ Autoriser le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

